

LISTE DES BIENS



Vous recherchez une parcelle dans le département 031 et la commune GENOS pour SENEQUIER

PARCELLES ACTIVES : Sélectionnez des biens si vous voulez confectionner ou continuer un modèle

Sélection Tout <input type="checkbox"/>	Identifiant de la Parcelle			Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaires de droit
<input type="checkbox"/>	217	A	0013	2ha70a00ca	Taillis	courreges et coustalach	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	217	A	0926	0ha15a65ca	Jardin Sol	le village	<input type="radio"/>

Visualiser et terminer le M1

Terminer sans visualiser le M1

Continuer

Annuler

SPDC - DV du,----41----21/11/2013

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0 810 007 830
prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00



N° de dossier

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 22/11/2013
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par l'office SCP Michel FARGUES, Thierry GELY et Olivier FIS

SF1304036865

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 031		Commune : 217		GENOS						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
A	0926			LE VILLAGE	0ha15a65ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1

▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MAISON A USAGE D'HABITATION

« Le Village »

31510 GENOS

Section A n° 926 pour une contenance de 15a 65ca

- Maison ancienne en pierres, rénovée en 1965.
- Sur 2 niveaux plus cave et grenier (hourdi)
- Surface habitable totale d'environ 180 m².
- Dépendances d'environ 60 m².
- Façade principale exposée Sud.
- Chauffage central fuel. Double vitrage alu.
- Tout en parfait état. Portail électrique. Digicode. Alarme. Store électrique.
- Matériaux d'origine par endroit
- Assainissement individuel
- Couverture tuiles

REZ DE CHAUSSEE :

- Un hall d'entrée avec dégagement côté Est (carrelage, papier peint et peinture)
- Salle à manger / séjour avec cheminée et porte fenêtre sur jardin (parquet, papier peint, poutres apparentes)
- Cuisine équipée très contemporaine
- Un deuxième hall d'entrée côté Ouest avec accès à la cave (carrelage, poutres, lambris et peinture)
- Cabinet de toilette et wc (carrelage, faïence, papier peint et peinture)

ETAGE:

- Grand couloir côté Est (carrelage, papier peint et peinture)
- Une chambre au Sud avec balcon et placard (parquet, papier peint et peinture)
- Une chambre à l'Est avec dressing et cabinet de toilette (parquet, papier peint et peinture)
- Une grande chambre à l'ouest avec grand placard (parquet, papier peint et peinture)

- Un dégagement sur salle de bains avec wc (faïence, revêtement plastique et papier peint)

Dépendances :

- Une construction extérieure non attenante à usage de terrasse d'été et abri
- Une grande Véranda avec porte vers l'intérieur sécurisée
- Une cave
- Une chaufferie buanderie

Extérieur :

- Parc clôturé, joliment arboré

2014 D N° 559

Publié et enregistré le 05/02/2014 au SPF de SAINT-GAUDENS

Volume : 2014 P N° 397

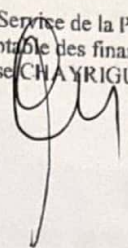
Droits : 125,00 EUR

CSI : 90,00 EUR

TOTAL : 215,00 EUR

Reçu : Deux cent quinze Euros

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Françoise CHAYRIGUES



L'AN DEUX MILLE QUATORZE
Le neuf janvier

Maître Thierry GELY, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'Thierry GELY, Isabelle LEBREUX-CAILLON et Marion MATHIEU-GONÇALVES DE JESUS, notaires associés' titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BAGNERES DE LUCHON (Haute-Garonne), 22 allée d'Etigny.

A RECU le présent acte authentique contenant :
ATTESTATION IMMOBILIERE destinée à être publiée au Service de publicité foncière compétent.

ATTENDU

Le décès du DÉFUNT et sa dévolution successorale ci-après relatés.

La désignation, l'origine et la valeur des biens et droits immobiliers que les AYANTS DROIT ont communiquées.

L'acceptation pure et simple de la succession par les AYANTS DROIT tous ci-après nommés et domiciliés,

ET VU le ou les actes ci-après énoncés.

Etant précisé que, dans cet acte, les termes de DÉFUNT et AYANTS DROIT désignent respectivement la personne décédée et celui ou ceux à qui est dévolue sa succession, parmi lesquels, le cas échéant, seront distingués le CONJOINT SURVIVANT, les HÉRITIERS et les LÉGATAIRES.

DÉFUNT

Madame Monique Jeanine Marie Thérèse SENEQUIER en son vivant, retraitée, demeurant à GENOS (Haute-Garonne) Village, célibataire.

Née à SALE (MAROC) le 30 novembre 1934.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

De nationalité française.

Décédée à SAINT BLANCARD (Gers) le 25 août 2013.

DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

On ne connaît au DEFUNT aucune disposition de dernières volontés.

En outre, le compte rendu d'interrogation du fichier central en date du 22 novembre 2013, s'est révélé vierge de toute inscription.

AYANTS DROIT A LA SUCCESSION

Le DEFUNT laisse pour lui succéder :

HERITIER

Madame Nicole Paule Jane Marie-Louise SENEQUIER, retraitée, demeurant à GENOS (Haute-Garonne) Village, célibataire.
Née à RABAT (MAROC) le 6 août 1940.
De nationalité française.
La sœur du DEFUNT.

PRESENCE - REPRESENTATION

Madame Nicole SENEQUIER est ici présente.

QUALITES HEREDITAIRES

Est habile à se dire et porter héritier ou ayant droit :
Madame Nicole SENEQUIER, susnommée ;
Pour la TOTALITE des biens en pleine propriété.

NOTORIETE

Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété reçu par le notaire soussigné, le 9 janvier 2014.

DESIGNATION DES BIENS PROPRES DU DEFUNT

Désignation :

Sur la commune de GENOS (Haute-Garonne) le village .
La moitié indivise en pleine propriété d'une maison à usage d'habitation avec jardin attenant et d'une parcelle en nature de taillis non attenante,

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
A	13	Courreges et coustalach	2	70	00
A	926	le village		15	65
Contenance totale			2	85	65

Une surface de 18 ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
A	452	le village			50

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Evaluation

Cet immeuble évalué à la somme de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 €).

Effet relatif

Attestation notariée dressée par Maître Jean-Louis FOUCHET, notaire à SAINT-BEAT le 4 septembre 1967 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT-GAUDENS le 18 octobre 1967, volume 2845 , numéro 8

Procès-verbal du cadastre n° 1304 du 16 mars 1978, publié le 20 mars 1978 volume 3758 numéro 44

Attestation notariée dressée par Maître Jean-Louis FOUCHET, notaire à BAGNERES DE LUCHON le 21 juin 1986 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT-GAUDENS le 10 septembre 1986, volume 4637 , numéro 36

CERTIFIE ET ATTESTE

Conformément aux lois et décrets en vigueur, le notaire soussigné certifie et atteste que les biens immobiliers ci-dessus désignés, soit qu'ils dépendent de la succession du DEFUNT, soit qu'ils dépendent de la communauté ayant existé entre le DEFUNT et son CONJOINT SURVIVANT, se sont trouvés transmis aux AYANTS DROIT, dans les proportions relatées ci-dessus.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le notaire soussigné déclare disposer d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment des formalités d'actes. A cette fin, il est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment au Service de la publicité foncière, en vue de leur publication, ainsi qu'à des fins cadastrales, comptables, fiscales, ou statistiques. Les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du notaire soussigné ou via le Correspondant « Informatique et Libertés » désigné par ce dernier : cpd-adsn@notaires.fr.

PUBLICITE

Une copie authentique des présentes sera publiée au Service de la publicité foncière compétent.

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires cadastraux ou d'état civil.

FRAIS

Les frais du présent acte font partie des frais de règlement de la succession, et seront supportés par « L' AYANT DROIT » qui s'y oblige.

CERTIFICATION DE L'IDENTITE DES PARTIES

Le notaire soussigné certifie et atteste que l'identité complète des parties dénommées aux termes des présentes, telle qu'elle est indiquée à la suite de leurs noms et dénominations, lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE sur quatre (4) pages,
FAIT en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an ci-dessus.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes, les déclarations les concernant, puis le notaire soussigné a recueilli leur signature et a lui-même signé.

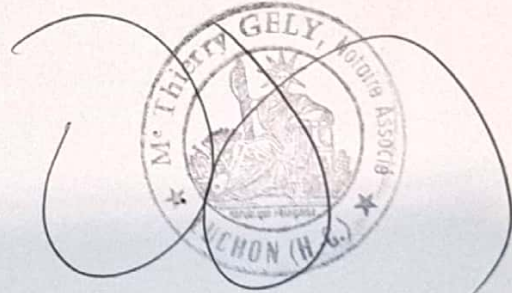
Suivent les signatures : N. SENEQUIER, et Me Thierry GELY, ce dernier notaire associé.

POUR COPIE AUTHENTIQUE

soussigné, Délivrée et certifiée conforme à l'original par le Notaire

Etablie sur quatre pages sans renvoi ni mot nul.

Les présentes reliées par le procédé
ASSEMBLAGE R.C. empêchant toute substitution ou addition sont signées à la dernière page en application du décret 71.941 du 26.11.70 ART. 9-15.



Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
GENOS

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 21/11/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

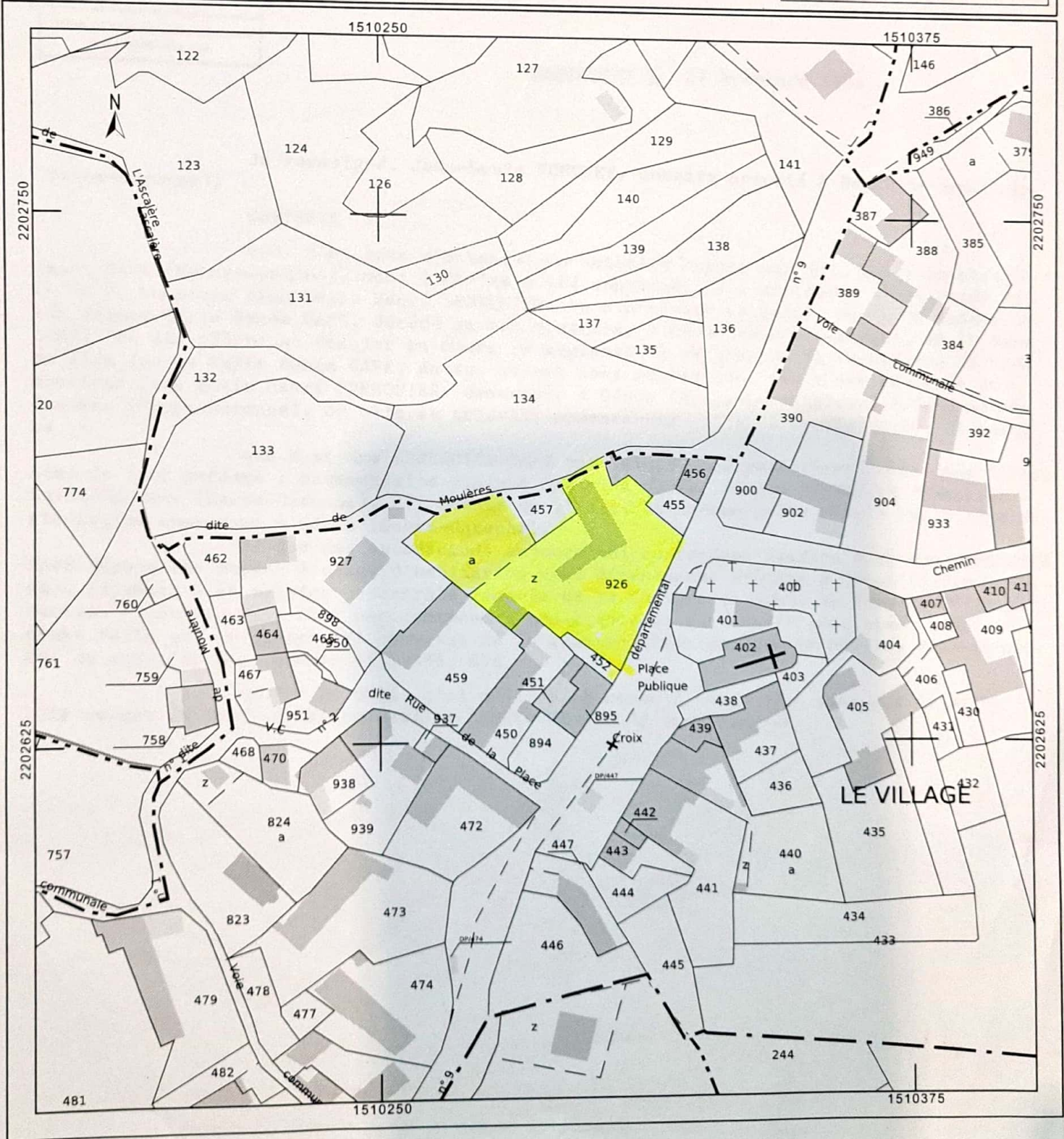
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-GAUDENS
Place du Pilat 31800
31800 SAINT GAUDENS
tél. 05 61 94 85 30 - fax 05 61 94 85 35
cdif.saint-gaudens@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE

DE

SAUVETERRE

